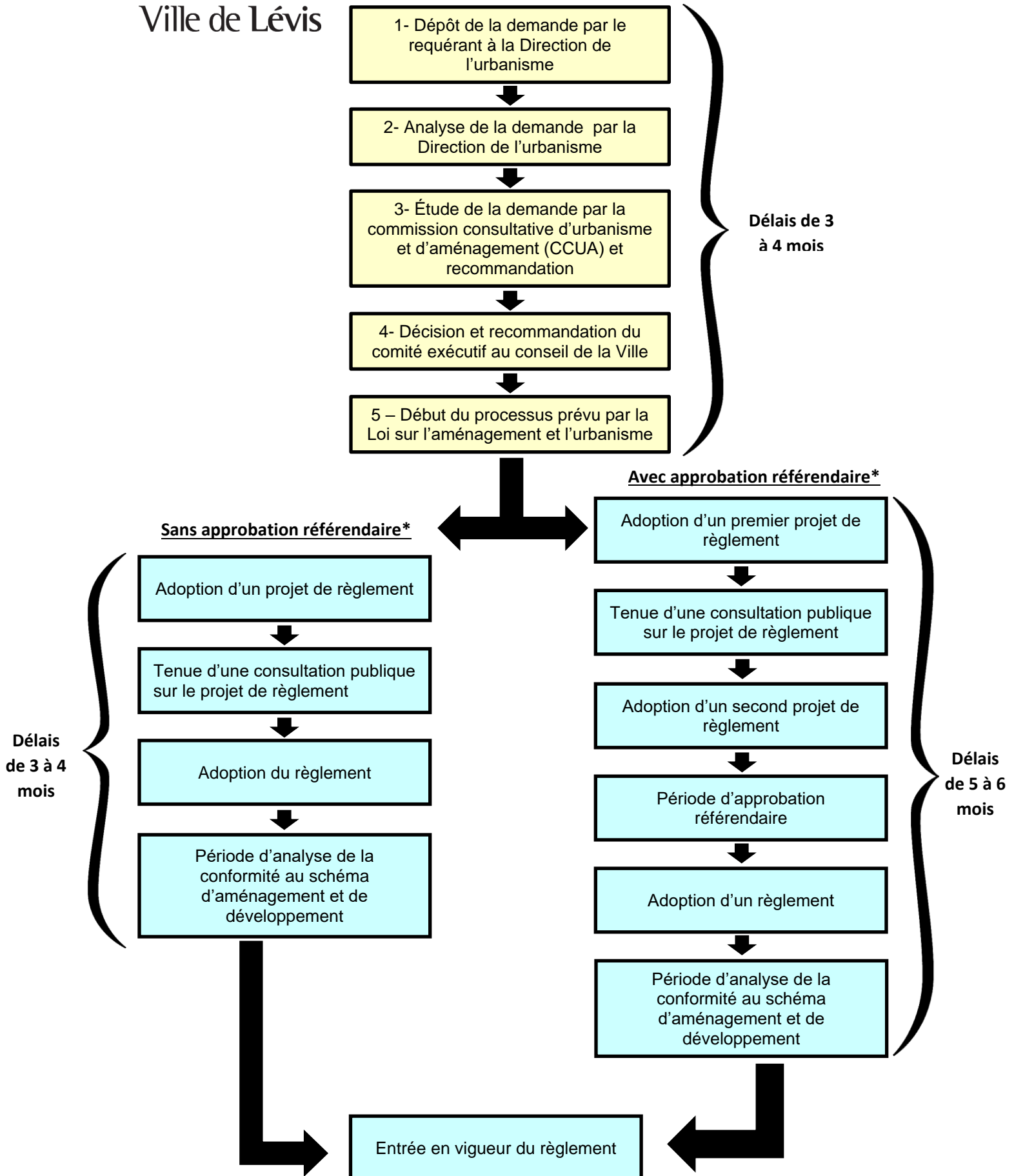




Ville de Lévis



* La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme précise le type de modification devant faire l'objet d'une approbation référendaire.